

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 juin 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 21

OBJET : Création d'une agence postale communale.

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK.

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER.

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de poste de Ham-sous-Varsberg, actuellement fermé, a vu sa fréquentation baisser fortement au cours de ces dernières années.

Récemment, une impossibilité de réouverture du bureau de poste à l'adresse actuelle a été constatée.

La pérennité de l'accès aux services de la Poste s'avérant compromise, il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture d'une Agence Postale Communal (APC) par l'intégration de ce service public en mairie à compter d'octobre 2019, la date et les horaires de l'APC restant à définir.

En effet, la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » autorise la mise en commun des moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Une convention établira ainsi que la commune fournit le local de l'agence et que certains agents communaux seront amenés à assurer les prestations postales.

En contrepartie, La Poste versera une indemnité de 1.046 € par mois revalorisée chaque année en fonction du dernier indice des prix à la consommation pendant 9 ans renouvelable un fois.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la transformation du bureau de Poste de Ham-sous-Varsberg en agence postale communale basée dans les locaux de la Mairie.

D'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale et tout document nécessaire à son application.

Après en avoir délibéré à deux voix contre et 20 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'une agence postale communale.

Publié le : 29.06.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger